

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/09/2019

Dossier complet le :

12/09/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0202

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune d'Esmans (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale Crégy-lès-Meaux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AULNETTE Alban, Responsable de programmes immobiliers

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 4 6 7 8

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Construction d'un magasin LIDL (bâtiment ERP, 3ème catégorie de type M) comprenant un parking de 175 places pour l'accueil des clients dont : - 149 places en pavés drainants ; - 16 places pré-équipées pour véhicules électriques ; - 4 places PMR en enrobés ; - 4 places famille en enrobés ; - 2 places bornes électriques en enrobé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un nouveau magasin sous l'enseigne commerciale LIDL, au lieu-dit Le Petit Fossard sur la commune d'Esmans (77). Il sera situé au droit d'un ancien bâtiment commercial de 1 175 m², actuellement à l'abandon, qui sera démolit dans le cadre des futurs travaux d'aménagement et d'une zone en friche

Le projet, d'une superficie totale de 12 398 m², prévoit l'aménagement :

- d'un bâtiment commercial LIDL d'une surface au sol de 2 510 m² (dont 998 m² d'espace de vente) ;
- de surfaces imperméabilisées (voiries, cheminements piétons, parkings poids lourds...) sur 3 816 m² ;
- de places de stationnement en surfaces drainantes sur 1 351 m² ;
- de places de stationnement en dalles Evergreen - écovégétal pavés de 997 m² ;
- d'une aire de stationnement pour les 2 roues de 9,8 m² ;
- d'espaces verts sur 3 724 m².

Le plan de masse du projet est reporté en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'arrivée de ce projet a pour but de renforcer l'attractivité commerciale de ce secteur ainsi que celle de la commune d'Esmans en promouvant un commerce dit de proximité, complétant ainsi l'offre du parc d'activités situé sur la commune de Varennes-sur-Seine.

Le nouveau magasin sera dévolu à la vente de produits alimentaires et non alimentaires. Il offrira aux usagers un parc de stationnement arboré, aménagé en pavés drainants ainsi que des places spécifiques pour les personnes à mobilité réduite et des places équipées d'une borne pour la recharge des véhicules électriques.

Pour la construction du projet, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel de dernière génération. Cela permettra de réduire au maximum les consommations et donc de réduire l'empreinte carbone.

Le projet d'Esmans prévoit la création d'une trentaine d'emplois en étroite collaboration avec la Mission Locale ou tout service communal relatif à l'emploi et l'insertion professionnelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est prévu fin 2019. Leur durée est estimée à 18 semaines.

Le chantier comprendra les phases suivantes :

- la démolition du bâtiment existant,
- une phase de terrassement et de préparation des terrains,
- la réalisation du bâtiment commercial,
- la réalisation des aires de stationnement et des voies de circulation ,
- l'aménagement paysager des espaces extérieurs.

Des dispositions seront prises par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les nuisances de chantier, pour préserver l'environnement et les riverains notamment par la maîtrise du bruit, de la pollution de l'eau et des sols, des poussières, des déchets et des dégradations grâce à une charte de chantier propre.

Dans le cadre de l'installation du chantier, des zones de stationnement seront installées dans les enclaves de travaux.

L'objectif est de prévoir suffisamment de places de stationnement pour éviter que du personnel de travaux utilise des places de stationnement autres que celle du chantier.

L'utilisation de matériaux recyclables sera privilégié dans le cadre du projet, ainsi que les circuits courts pour l'élimination des déchets de chantier et limiter l'impact carbone. Afin d'éviter toutes salissure des voiries, des aires de décrottage seront installées sur le chantier. Pour limiter les poussières, des campagnes de nettoyage seront organisées régulièrement par chaque entreprise et des revues propreté chantier seront effectuées chaque semaine. Des aires de lavages des bennes à béton avec ouvrage de rétention seront également mise en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'une nouvelle enseigne commerciale LIDL sur la commune d'Esmans.

Assainissement :

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune sans traitement préalable.

la gestion des eaux pluviales à la parcelle sera la solution recherchée pour le traitement des pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux (ex : places de stationnement en écovégétal pavé) permettront de traiter au maximum ces eaux par infiltration. Les événements exceptionnels (pluies vicennales) seront traités par stockage (ouvrage imperméabilisé conformément au règlement du PLU de la commune). Les eaux pluviales seront évacuées dans des chénaux en aluminium avec bandes d'égout et pente intégrée jusqu'à un bassin de rétention/infiltration existant, situé au Nord du projet, en charge de récupérer les eaux de ruissellement en provenance de la zone d'activités.

Les eaux excédentaires, en provenance de cet ouvrage, seront redirigées vers le réseau d'assainissement communal via un débit de fuite fixé à 1 litre/s/ha conformément aux recommandations du Plan Local d'Urbanisme de la commune (zone 1AUx).

Les eaux de ruissellement en provenance des parkings seront préalablement traitées, via un séparateur d'hydrocarbures, avant rejet, conformément aux recommandations du PLU de la commune.

Insertion paysagère :

Il est prévu d'installer des espèces arborées en limite de propriétés ainsi que des places de stationnement en pavés drainants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Maître d'Ouvrage devra obtenir l'autorisation de rejet des eaux usées du futur projet auprès de la commune d'Esmans et celle des eaux pluviales auprès du gestionnaire du bassin de rétention/infiltration situé au Nord du projet.

La superficie du projet d'aménagement étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha, il devra également faire l'objet d'un dépôt d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Construction d'un magasin commercial LIDL	
Emprise foncière du projet :	12 398 m ²
Surface au sol du magasin :	2 510 m ²
Surfaces imperméabilisées (parkings, voiries,...) :	3 816 m ²
Places de stationnement sur surfaces drainantes :	1 351 m ²
Places de stationnement en Evergreen :	997 m ²
Aire de stationnement 2 roues :	9,8 m ²
Espaces verts :	3 724 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LIDL Esmans
Lieu-dit "le Petit Fossard"
77940 Esmans

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 57' 29 " 85E Lat. 48 ° 21' 41 " 48N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 585 m au Nord-Est de : - la ZNIEFF de type 2 n°110001254 " Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau " - la ZNIEFF de type 1 n°77482003 : "Etang du Grand marais au Petit Fossard "
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche zone bénéficiant d'un arrêté de biotope est située à 1,34 km au Nord-Est du site. Il s'agit des plans d'eau de Cannes-Ecluse (référéncés FR38005800).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Esmans fait partie des communes concernées par le Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le dpt de Seine et Marne, approuvé en janvier 2013. Il affecte, dans le cas présent, les départementales D605 et D606, contigues au site, obligeant au renforcement de l'isolement acoustique des façades du futur bâtiment.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Esmans compte deux monuments historiques : le Château d'Esmans situé à 1,65 km au Sud-Est de la zone d'études, inscrit par Arrêté du 27 septembre 1946 et l'Eglise d'Esmans, à 1,85 km au Sud-Est du site, inscrit par Arrêté du 13 février 1930. Un périmètre de 500 m a été défini autour de ces deux monuments. La zone d'étude est en dehors de ces périmètres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur un site partiellement imperméabilisé, ayant fait l'objet de travaux de remblaiement, par le passé, dans le cadre de l'aménagement des bâtiments commerciaux voisins. En l'absence d'horizons superficiels naturels, aucune investigation de terrain en vue de caractériser d'éventuelles zones humides n'a été réalisée. Selon la base de données CARMEN, il n'y a pas de présence potentielle de zones humides sur la zone d'étude.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon le site Géorisques, il n'existe pas de plan de prévention du risque d'inondation au droit de la commune d'Esmans.</p> <p>Selon la base de données des installations classées du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, il n'existe pas de site SEVESO sur la commune d'Esmans, ni sur les communes limitrophes.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'activité industrielle recensée au droit de la zone d'études dans la base de données Basias.</p> <p>Il n'y a pas de sites ou de sols potentiellement pollués sur la commune d'Esmans selon la base de données BASOL.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En tout, le territoire de la Communauté d'Agglomération dans laquelle se trouve la commune d'Esmans (CC2F) compte 5 captages AEP qui produisent en moyenne 17 300 m3/jour. Ceux-ci sont situés sur la commune d'Esmans, de Cannes-Ecluses, de Varennes sur Seine, de Noisy-Rudignon et de Montmachoux.</p> <p>La source présente sur la commune d'Esmans est située au coeur du village, à 2,3 km au Sud-Est du site. A noter enfin, la présence d'un ancien captage AEP, proche du site, situé au lieu dit "Le Petit Fossard", comblé en 2014.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le plus proche site NATURA 2000 est situé sur la commune de Varennes-sur-Seine, à 585 m à l'Ouest du site. Il s'agit du site FR1112002 " Bassée et plaines adjacentes ", Zone de Protection Spéciale issue de la Directive Oiseaux.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment LIDL utilisera le réseau d'eau potable de la commune d'Esmans afin de satisfaire à ses besoins en eau. Ceux-ci se répartiront essentiellement entre les eaux sanitaires et les eaux de lavage des sols.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des données disponibles sur la base de données Infoterre, les nappes souterraines les plus proches de la surface, sont situées entre 6 et 9 m de profondeur par rapport au sol. Aussi, au vu du projet, il n'est pas prévu de procéder à des opérations de drainage des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition du bâtiment existant, les terrassements réalisés pour l'aménagement de la future enseigne commerciale, des parkings et des voies de circulation attenantes généreront des déblais. Ceux-ci seront prioritairement utilisés pour les nivellements paysagers du site sous réserve de leur innocuité. Si besoin, ils seront évacués en centres de valorisation ou en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté au droit d'un ancien bâtiment commercial ainsi que sur un terrain en friche, nouvellement remblayé. Il ne devrait donc pas contribuer à impacter la biodiversité locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000, le plus proche, est situé à 585 m du projet. Le futur bâtiment LIDL sera en dehors de tout périmètre de protection. De par la nature du projet : construction d'un bâtiment commercial de 2 458 m ² destiné à la vente de produits alimentaires et non alimentaires en lieu et place d'un bâtiment existant, il est peu probable que le projet puisse avoir un impact sur la population avicole.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par un bâtiment commercial et par un terrain en friche. Une petite surface agricole sera néanmoins impactée par le projet. Celle-ci correspond à une surface de 3 078,79 m ² . De même, les haies, dans l'emprise du projet et servant à la délimitation des parcelles, seront également supprimées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déplacements à la fois pendant la phase travaux (véhicules de chantier) ainsi que pendant la phase d'exploitation (déplacement des clients sur site). Toutefois, l'impact sur les rues adjacentes au projet sera minime. Des aménagements, afin de privilégier les modes de déplacements doux et l'utilisation des transports en commun, seront réalisés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le chantier est susceptible de générer des nuisances sonores. Des tranches horaires seront définies afin de perturber le moins possible les riverains. Le projet sera directement impacté par le bruit généré par les départementales D605 et D606, contigües au projet. Une étude acoustique sera réalisée pour définir les protections à mettre en place au droit du futur bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de démolition du bâtiment actuellement présent sur le site seront susceptibles de générer des vibrations qui pourront être ressenties par les riverains, toutefois, ces nuisances seront de courte durée.</p> <p>Rappelons que toutes les mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations lors des travaux de démolition ou tout du moins pour atténuer leur perception (information des riverains, cahier de doléances,...)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis la mise en place de dispositifs d'éclairage et de balisage des voiries afin de satisfaire aux exigences de la norme PMR, aucun autre dispositif susceptible de créer une émission lumineuse n'est prévu.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, notamment pendant la phase de démolition, le chantier est susceptible d'émettre des poussières dans l'atmosphère.</p> <p>C'est pourquoi, des mesures préventives afin de limiter ces rejets seront mises en place pendant toute la durée des travaux (utilisation d'engins homologués, dispositif de brumisation mobile, campagne de nettoyage,...)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement communal. La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée pour les pluies courantes. Des aménagements paysagers et architecturaux comme des places de parking végétalisées permettront de traiter au maximum ces pluies par infiltration. Les événements exceptionnels comme les pluies vicennales seront récupérés et redirigés vers le bassin de rétention/infiltration existant situé au Nord du projet. Les eaux de ruissellement issues des voiries seront préalablement traitées par un séparateur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase chantier, les déchets de démolition feront l'objet d'un tri sélectif. Ils seront gérés, par la suite, par des prestataires agréés.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, les seuls déchets produits par le bâtiment LIDL seront des déchets valorisables ou recyclables (papier, carton, verre,...) et des DIB.</p> <p>Des points de collecte volontaires seront également aménagés sur le site</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par son éloignement avec les monuments historiques de la commune (le château et l'église d'Esmans) et étant donné son positionnement topographique (+ 60 m NGF) au regard du reste de la commune (+ 80 m NGF), le projet est peu enclain à en modifier les perceptions visuelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Entre 2017 et 2018, 1 seul avis de l'autorité environnementale à été émis sur les communes limitrophes au projet. Il s'agit d'un projet de vidange du Bréau à Varennes-sur-Seine (avis du 24/09/18) qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Etant donnée la nature de l'opération : vidange d'un plan d'eau, il est peu probable qu'elle puisse interagir avec le projet d'aménagement d'un bâtiment commercial sur la commune d'Esmans.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effet négatif notable sur l'environnement ou sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet.

En effet, l'impact majeur de ce projet concerne la gestion des eaux de ruissellement. Nous rappelons que celles-ci seront prises en charge par le réseau d'assainissement interne au site et redirigées vers le bassin de rétention et d'infiltration existant, situé au Nord du projet, en charge de récupérer les eaux de ruissellement en provenance de la zone d'activités. Les eaux de ruissellement en provenance des voiries transiteront par un séparateur d'hydrocarbures.

Les eaux excédentaires issues de cet ouvrage seront rejetées via un débit de fuite fixé à 1 l/s/ha dans le réseau d'assainissement communal.

Un accord sera conclu avec le gestionnaire du bassin pour prendre en charge les eaux pluviales en provenance du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

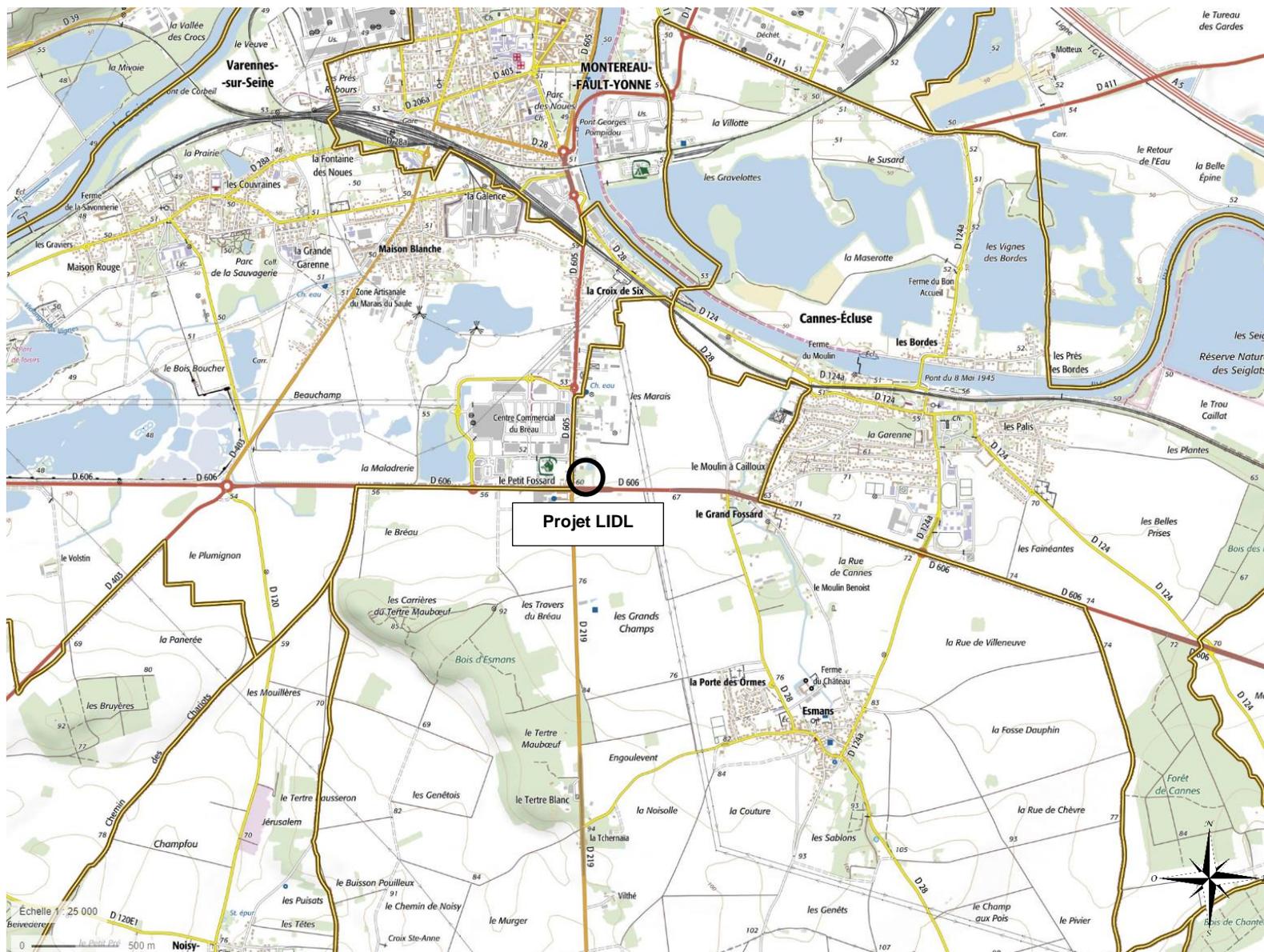


Fait à Crégy les Meaux

le, 09/09/2019

Signature


LIDL
DIRECTION REGIONALE DE MEAUX
SERVICE TECHNIQUE
ZAC du Chaillouet
Rue des Riccardes
77124 CREGY LES MEAUX
Tel : 01 64 36 96 10 - Fax : 01 64 36 96 11



LEGENDE :
 Limites administratives

LIDL Direction Régionale Crègy-les-Meaux (DR19) ZAC de Chaillouet 77124 Crègy-les-Meaux	Aménagement d'un magasin LIDL sur la commune d'Esmans (77)	1/25 000 ^{ème}
TAUW France Immeuble le Vancouver 3, allée Edmée Lheureux 94340 Joinville le Pont	Plan de situation Extrait carte IGN au 1/25000 ^{ème}	22 août 2019
		Annexe 2



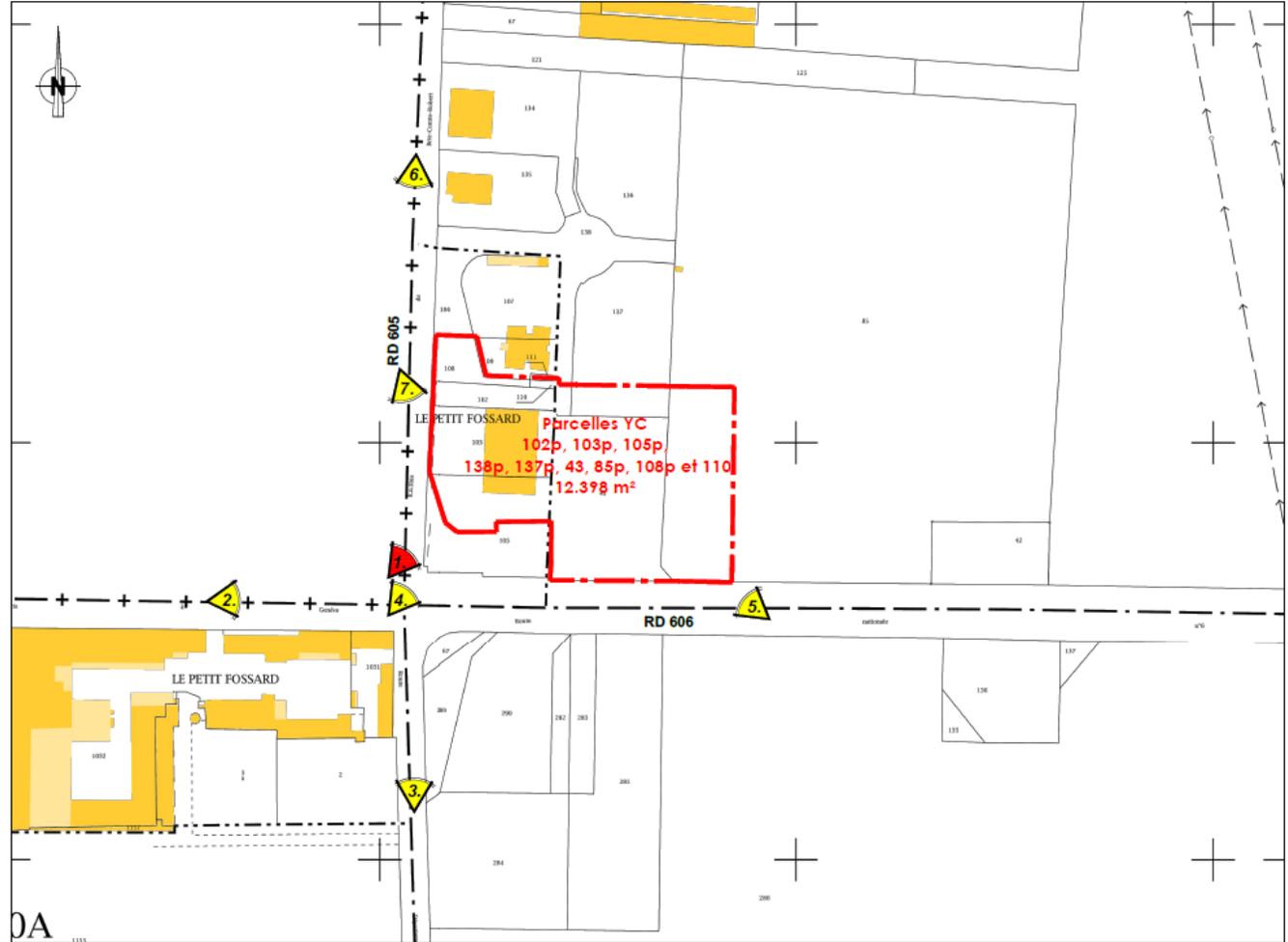
SITUATION DE ESMANS



SITUATION DU TERRAIN DANS ESMANS



VUE AERIEENNE_LIDL



PLAN CADASTRAL - Echelle 1/2000°
Zone 1AUXb du PLU - Parcelles YC n°102p, 103p, 105p, 138p, 137p, 43, 85p, 108p et 110

	MAGASIN: LIDL ESMANS LE PETIT FOSSARD - 77940 ESMANS		PHASE PC	
	DR: LIDL Direction Régionale Crégy-lès-Meaux ZAC de Chailouet 77 124 CREGY-LES-MEAUX		DATE 20/08/2019	
	DESIGNATION: PLAN DE SITUATION		ECHELLE: 1/2000	
	TYPE MAGASIN: ECO T14		ARCHITECTE:  federic bouyer & associés <small>CONSEIL EN ARCHITECTURE</small>	



Point de Vue n°2_Depuis la RD 606 vers le terrain du projet et ses abords



Point de Vue n°3_Depuis la RD219 vers le terrain du projet et ses abords



Point de Vue n°4_Depuis le carrefour vers le terrain du projet



Point de Vue n°5_Depuis la RD606 vers le terrain du projet

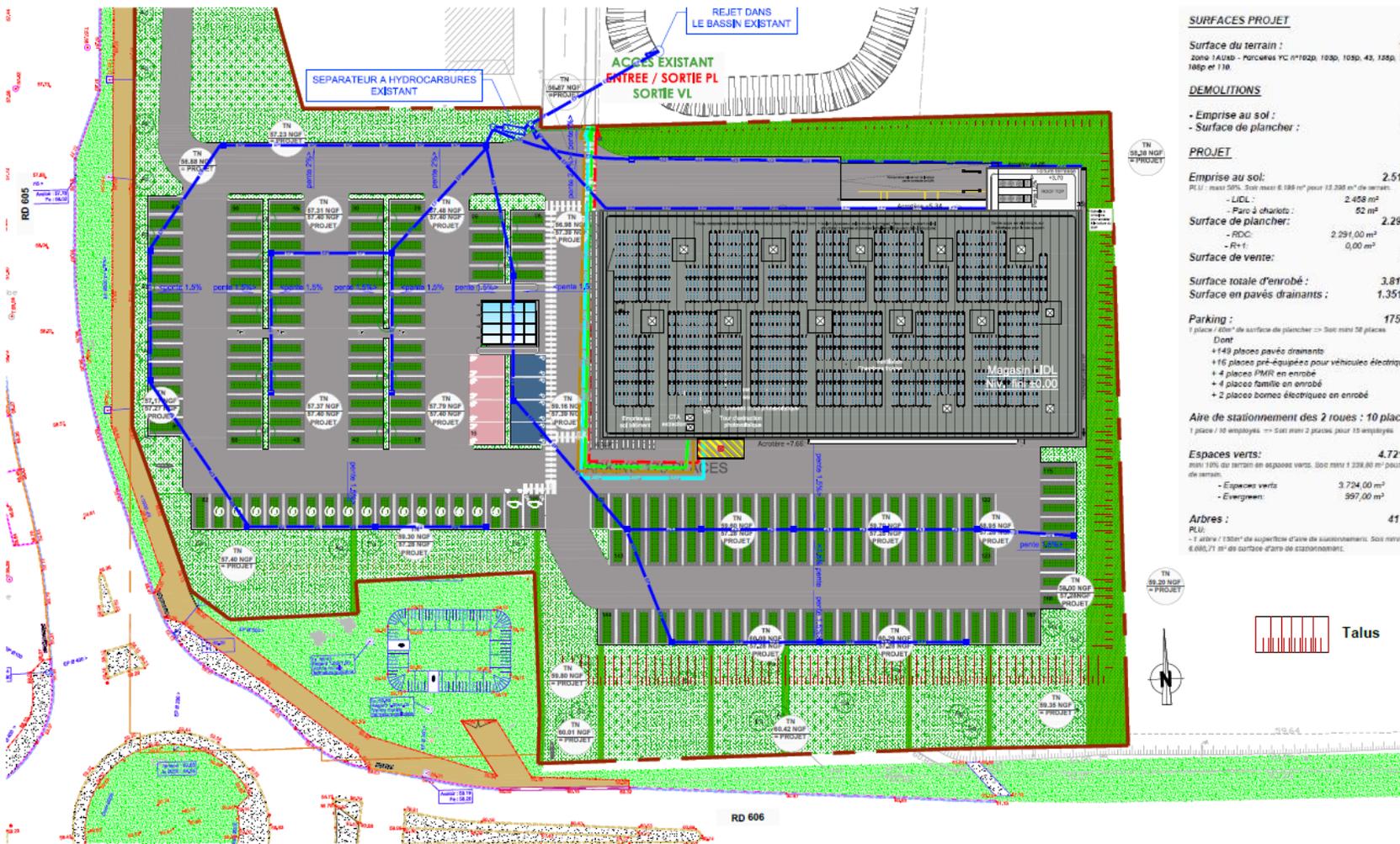


Point de Vue n°6_Depuis la RD605 vers le terrain du projet et ses abords



Point de Vue n°7_Depuis la RD605 vers le terrain du projet et ses abords

	MAGASIN : LIDL ESMANS LE PETIT FOSSARD - 77040 ESMANS	TYPE MAGASIN : ECO T14	PHASE PC	
	DR : LIDL Direction Régionale Crégy-lès-Meaux ZAC de Chaillouet 77 124 CREGY-LES-MEAUX		DESIGNATION : PHOTOGRAPHIES SITUANT LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE & LOINTAIN	DATE 20/08/2019
			ECHELLE :	
			ARCHITECTE :  <small>hockey bouet & more descorbès</small>	



SURFACES PROJET	
Surface du terrain :	12 398 m ²
Zone IAU2D - Porteurs PC (n°102p, 103p, 105p, 43, 125p, 137p, 35p, 106p et 110)	
DEMOLITIONS	
- Emprise au sol :	1175 m ²
- Surface de plancher :	1000 m ²
PROJET	
Emprise au sol :	2 510,00 m ²
PLU : max 50% - Soit max 6 198 m ² pour 12 398 m ² de terrain	
- LIDL :	2 458 m ²
- Parc à chariot :	52 m ²
Surface de plancher :	2 291,00 m ²
- RDC :	2 291,00 m ²
- R+1 :	0,00 m ²
Surface de vente :	998 m ²
Surface totale d'enrobé :	3 816,00 m ²
Surface en pavés drainants :	1 351,00 m ²
Parking :	175 places
1 place / 40m ² de surface de plancher => Soit max 58 places	
Dont :	
+143 places pavés drainants	
+16 places pré-équipées pour véhicules électriques	
+ 4 places PMR en enrobé	
+ 4 places famille en enrobé	
+ 2 places bornes électriques en enrobé	
Aire de stationnement des 2 roues : 10 places=9,8 m ²	
1 place / 10 employés => Soit max 2 places pour 15 employés	
Espaces verts :	4 721,00 m ²
soit 18% du terrain en espaces verts. Soit max 1 339,80 m ² pour 12 398 m ² de terrain.	
- Espaces verts :	3 724,00 m ²
- Emergreen :	997,00 m ²
Arbres :	41 arbres
PLU : -1 arbre / 120m ² de superficie d'axe de stationnement. Soit max 81 arbres pour 6 681,71 m ² de surface d'axe de stationnement.	



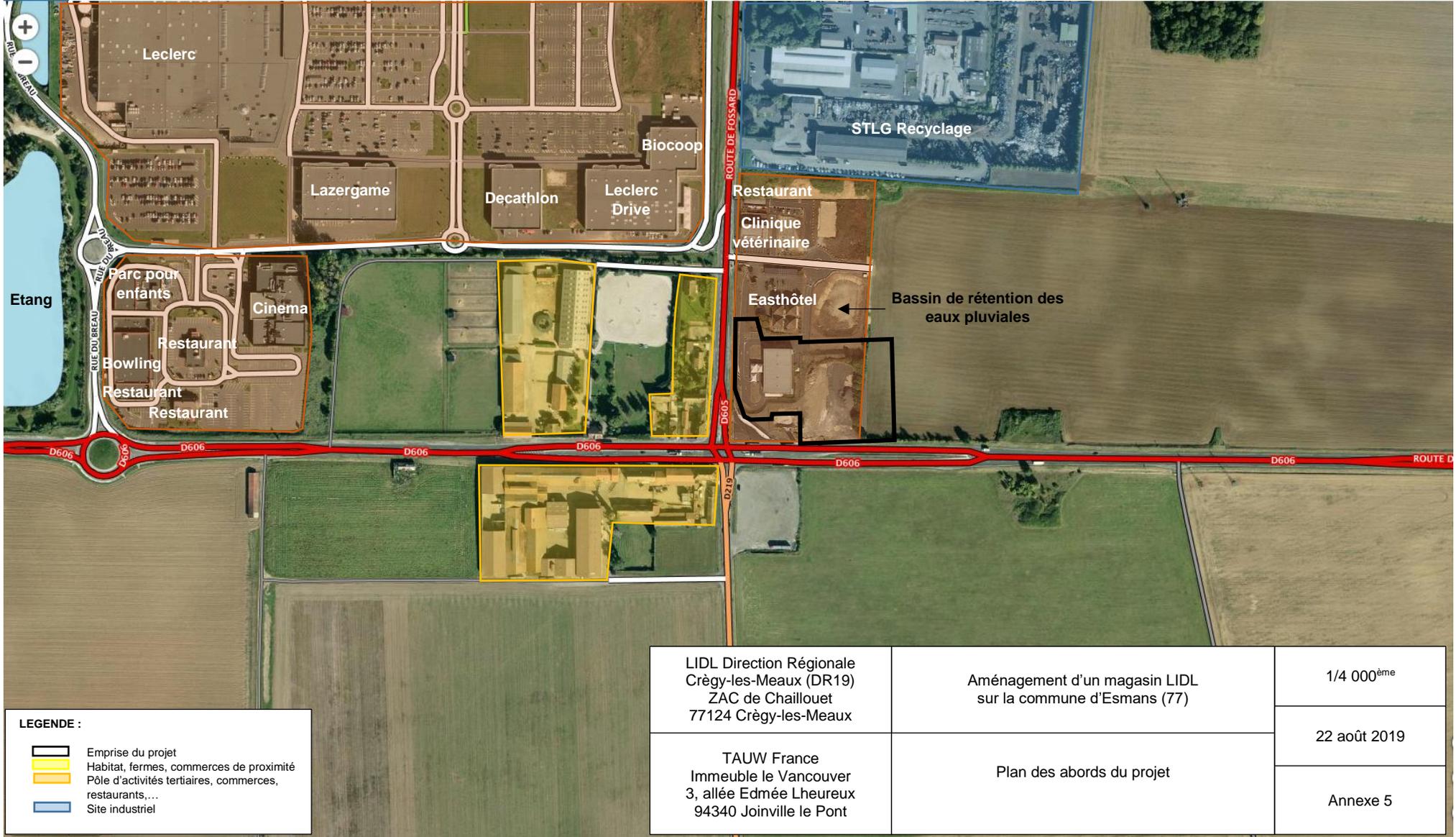
MAGASIN :
LIDL ESMANS
 LE PETIT FOSSARD - 77940 ESMANS

DR :
 LIDL Direction Régionale
 Crégy-lès-Meaux
 ZAC de Chaillouet
 77 124 CREGY-LES-MEAUX

DESIGNATION :
PLAN MASSE - PROJET RESEAUX

TYPE MAGASIN :
ECO T14

PHASE	PC
DATE	20/08/2019
	PC 2
ECHILLE :	1/500 ème
ARCHITECTE :	
	Tedovic bouyer & associés



LEGENDE :

- Emprise du projet
- Habitat, fermes, commerces de proximité
- Pôle d'activités tertiaires, commerces, restaurants,...
- Site industriel

LIDL Direction Régionale
Crègy-les-Meaux (DR19)
ZAC de Chaillouet
77124 Crègy-les-Meaux

Aménagement d'un magasin LIDL
sur la commune d'Esmans (77)

1/4 000^{ème}

TAUW France
Immeuble le Vancouver
3, allée Edmée Lheureux
94340 Joinville le Pont

Plan des abords du projet

22 août 2019

Annexe 5

